

# Canada

**Crimes contre l'humanité**

**Déclaration du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande**  
**(CANZ) — Point 79**

**77<sup>e</sup> session de la Sixième Commission de l'Assemblée générale  
des Nations Unies (octobre 2022)**

## **Crimes contre l'humanité (point 79)**

### **Déclaration du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande**

#### **Sixième Commission – 77<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies (octobre 2022)**

Merci, Monsieur le Président/Madame la Présidente.

J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de mon propre pays, le Canada.

Les crimes contre l'humanité, comptent parmi les crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale. Les atrocités se multiplient sur la scène mondiale ; nous devons donc poursuivre nos inlassables efforts pour prévenir et punir les crimes internationaux graves.

Les génocides et les crimes de guerre sont réprimés depuis longtemps par des traités multilatéraux, mais il n'existe toujours pas de convention universelle permettant de s'attaquer aux crimes contre l'humanité.

Nous soutenons les progrès accomplis dans le développement d'une nouvelle convention sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité qui compléterait le droit des traités en vigueur relativement aux crimes internationaux fondamentaux. Elle renforcerait les efforts internationaux visant à imposer la reddition de compte et à traduire en justice les auteurs de crimes contre l'humanité.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande saluent le travail considérable réalisé par la Commission du droit international sur le projet d'articles sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité, adopté en 2019 lors de la 71<sup>e</sup> session de la Commission.

Le sujet était inscrit au programme de la Commission depuis de nombreuses années, et nos pays ont activement participé au processus de consultation. Nous nous réjouissons tout particulièrement du fait que la Commission ait décidé de retirer la définition du terme « genre » dans la deuxième version du projet d'articles.

Cependant, trois années plus tard, nous sommes préoccupés par le fait que la Sixième Commission ait été jusqu'à présent incapable de progresser dans la discussion au-delà de la simple reconnaissance du projet d'articles.

Nous sommes conscients que les États membres des Nations unies n'ont pas tous le même degré d'aisance à l'idée d'élaborer directement une convention. Nous croyons toutefois qu'il existe des cadres appropriés pour faire progresser nos discussions tout en tenant compte des préoccupations non résolues de façon ouverte et inclusive.

À cet égard, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été déçus que la Sixième Commission ne se soit pas encore mise d'accord sur une voie procédurale adéquate, fondée sur la souplesse et le compromis, qui permettrait d'aller de l'avant.

Au moment où nous entamons les discussions de cette session, nos pays rappellent la nécessité d'élaborer un processus structuré assorti d'un calendrier clair et d'étapes à suivre définies. Adopter une telle approche permettra à l'Assemblée d'approfondir ses délibérations tout en offrant l'espace nécessaire pour aborder les aspects devant être précisés ou clarifiés, au moyen d'un dialogue adéquat et ciblé.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont hâte de collaborer avec les États membres pour élaborer une voie procédurale efficace qui permettra de faire avancer la question. À cet égard, nous avons coparrainé la proposition faite par le Mexique au nom d'un groupe inter-régional de pays d'établir un comité spécial en tant que forum dédié pour discuter de ce point, et nous encourageons les autres à soutenir cette résolution. Ainsi, la Sixième Commission sera en mesure de poursuivre l'important travail réalisé par la Commission du droit international sur les crimes contre l'humanité, et nous

pourrons intensifier nos efforts communs visant à renforcer l'obligation de rendre compte des crimes internationaux les plus graves.

Merci, Monsieur le Président/Madame la Présidente.